Image not found or type unknown

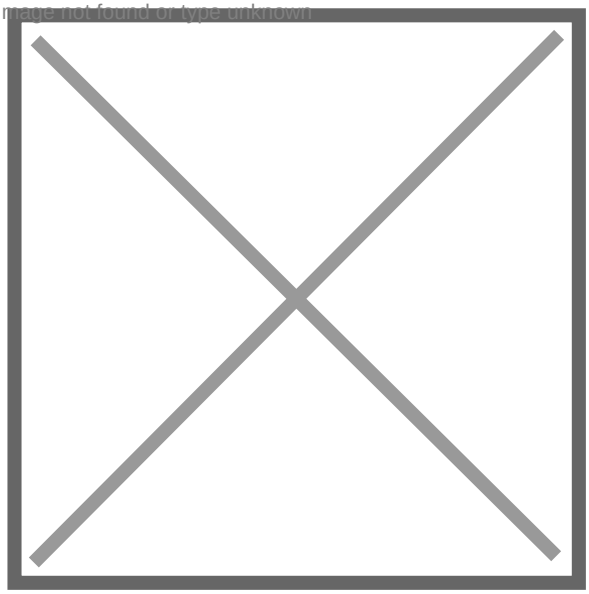

Autorité parentale après séparation

Par **sagesse14**, le **24/11/2008** à **15:56**

Bonjour, je voulais connaitre les démarches et obligations d'un couple non mariée et non pacsé ayant eu un enfant (reconnu par les deux) qui se séparent.
Sachant que le papa est parti en laissant tout, il a juste prit ces vêtements et quelques papiers personnelle, que la pension alimentaire à était établit par les deux parties (versé en espèce), ainsi que pour les visites (1 wk sur 2).
Qu'ils ne sont pas passé devant un juge. Et que le papa n'est au courant de rien concernant sa fille que ce soit au niveau scolaire (reçoit le bulletin par le biais du collège après avoir donné ces coordonnées), au niveau médicale, loisirs, ou garde chez x personne le wk ou durant les vacances. Merci.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés